

AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE WICKHAM

DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

Second projet de résolution numéro 2025-11-351 relatif à la demande 2025-0065 d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

Avis adressé aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire pour la zone R-1 :

1. Objet du projet et demande d'approbation référendaire

À la suite d'une assemblée publique de consultation qui s'est tenue le 17 novembre 2025 sur le premier projet de résolution, le conseil municipal de la Municipalité de Wickham a adopté, le 17 novembre 2025, le second projet de résolution numéro 2025-11-351 relatif la demande numéro **2025-065** qui consiste à permettre la construction d'une boucherie à l'intérieur du périmètre urbain sur le lot 5 772 703, situé au 734, rue Principale en autorisant :

- l'usage « Commerce de vente au détail, magasin d'alimentation spécialisé (C1-03) » actuellement non permis dans la zone concernée;
- un projet intégré sur un terrain situé en partie à l'extérieur du périmètre d'urbanisation, alors qu'ils y sont interdits;
- un projet intégré dans la zone R-1, soit l'ajout d'un deuxième usage principal (commercial), en plus de l'usage déjà autorisé (agricole), alors qu'ils sont interdits

Ce second projet apportent des changements par rapport au premier projet, lesquelles ne changent toutefois pas la nature du projet, mais portent plutôt sur les éléments dérogatoires afin de se conformer au schéma d'aménagement.

Il contient également des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées par l'immeuble visé, soit le lot 5 772 703 situé au 734, rue Principale, localisé dans la zone R-1, et des zones contiguës afin que la résolution soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Les renseignements permettant de déterminer quelles personnes intéressées ont le droit de signer une demande à l'égard de chacune des dispositions du projet peuvent être obtenus en communiquant avec la Municipalité par téléphone au 819 398-6878 ou par courriel à l'adresse info@wickham.ca.

- c. Condition supplémentaire particulière aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires :
- Être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité de ceux-ci, comme le seul des copropriétaires ou des cooccupants qui a le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de propriétaire de l'immeuble ou d'occupant du lieu d'affaires. (Note : un copropriétaire ou cooccupant n'a pas à être désigné s'il est par ailleurs qualifié à titre de personne domiciliée, de propriétaire unique d'un immeuble ou d'occupant unique d'un lieu d'affaires).
- d. Condition d'exercice du droit d'une personne morale :
- Désigner par une résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 17 novembre 2025 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne.

4. Absence de demande

Si ces dispositions du second projet ne font l'objet d'aucune demande valide, elles pourront être incluses dans une résolution qui n'aura pas à être approuvée par les personnes habiles à voter.

5. Consultation du projet et information

Le second projet de résolution numéro 2025-11-351 est disponible sur notre site internet au wickham.ca.

DONNÉ A WICKHAM CE QUATRIÈME JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2025.

Catherine Pepin
Directrice générale et greffière-trésorière